

Objet : Séance publique du Conseil d'Administration de l'AIDE

Madame, Monsieur,

Le nouvel article L1532-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule ce qui suit : « Une fois par an, après l'assemblée générale du premier semestre, les intercommunales organisent une séance de Conseil d'administration ouverte au public au cours de laquelle le rapport de gestion et, éventuellement, le rapport d'activités sont présentés. Cette séance est suivie d'un débat ».

La présence physique du public n'est pas compatible avec les mesures prises afin de limiter la propagation du virus COVID-19.

Aussi, conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°32 du 30 avril 2020 relatif à la tenue des réunions des organes des intercommunales, qui autorise exceptionnellement les procédures écrites, vous êtes conviés à poser toutes questions relatives au Rapport de gestion 2019 de l'AIDE à l'adresse mail suivante : [secretariat@aide.be](mailto:secretariat@aide.be) et ce, avant le 31 octobre prochain.

Le rapport de gestion 2019 est disponible sur le site Internet de l'AIDE sous l'onglet "Qui sommes-nous ? – Documents utiles – rapports annuels" à l'adresse : <https://www.aide.be/qui-sommes-nous/documents-utiles/rapports-annuels>

Les questions et les réponses apportées seront publiées sur le site Internet de l'AIDE.

Pouvez-vous publier l'invitation ci-jointe sur votre site internet et procéder à son affichage ?

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour l'AIDE,

Alain Decerf  
Président

**Leila Hmimssa**



Secrétariat  
25, rue de la Digue  
B-4420 Saint-Nicolas  
+32 4 234 96 37

[www.aide.be](http://www.aide.be)